



La Celle Saint-Cloud

Accusé de réception en préfecture :
078-217801265-20230627-ARR2023-53-AI
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023

République Française
Département des Yvelines

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023.53

78170 DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE AUX ELUS D'ASTREINTE

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20, L.2212-2 et suivants,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.3213-1 et L.3213-2,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 25 mai 2020,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 portant délégation générale du Maire pour certaines matières de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.,

Vu l'arrêté municipal n°2023.19 du 3 avril 2023 portant délégation de fonctions et de signature aux Elus d'astreinte pendant le 2ème trimestre 2023,

Considérant qu'en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire, une astreinte est assurée à partir du 3 juillet jusqu'au 2 octobre 2023,

Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient dans ce cadre d'organiser les conditions dans lesquelles :

- Peuvent être ordonnées les hospitalisations d'office,
- Peuvent être ordonnées les mesures de police municipale nécessaires visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les élus ci-après sont chargés à partir du 3 juillet 2023 et jusqu'au 2 octobre 2023, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, d'assurer les fonctions qui lui sont dévolues par les articles susvisés du Code général des collectivités territoriales et du Code de la santé publique afin :

- D'ordonner les hospitalisations d'office,
- D'ordonner les mesures de police municipale nécessaires visant à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Prénom - Nom de l'Élu	Qualité	Date et heure de début	Date et heure de fin
M. Benoît VIGNES	6ème Maire-Adjoint	Lundi 3 juillet 2023 – 9h	Congés scolaires Jeudi 13 juillet 2023– 9h
Mme Sylvie d'ESTEVE	1er Maire-Adjoint	Congés scolaires Jeudi 13 juillet 2023– 9h	Congés scolaires Lundi 17 juillet 2023– 9h
Mme Sylvie d'ESTEVE	1er Maire-Adjoint	Congés scolaires Lundi 17 juillet 2023– 9h	Congés scolaires Lundi 24 juillet 2023– 9h
Mme Dominique PAGES	9ème Maire-Adjoint	Congés scolaires Lundi 24 juillet 2023– 9h	Congés scolaires Lundi 31 juillet 2023– 9h
Mme Anne-Sophie MARADEIX	7ème Maire-Adjoint	Congés scolaires Lundi 31 juillet 2023– 9h	Congés scolaires Lundi 7 août 2023– 9h
M. Jean-Christian SCHNELL	4ème Maire-Adjoint	Congés scolaires Lundi 7 août 2023– 9h	Congés scolaires Lundi 14 août 2023– 9h
M. Michel AUBOUIN	8ème Maire-Adjoint	Congés scolaires Lundi 14 août 2023– 9h	Congés scolaires Lundi 21 août 2023– 9h

M. Richard LEJEUNE	10ème Maire-Adjoint	Congés scolaires Lundi 21 août 2023– 9h	Congés scolaires Lundi 28 août 2023– 9h
M. Jean-Christian SCHNELL	4ème Maire-Adjoint	Congés scolaires Lundi 28 août 2023– 9h	Lundi 4 septembre 2023– 9h
Mme Sophie TRINIAC	3ème Maire-Adjoint	Lundi 4 septembre 2023– 9h	Lundi 11 septembre 2023 – 9h
M. Mohamed KASMI	Conseiller Municipal	Lundi 11 septembre 2023 – 9h	Lundi 18 septembre 2023 – 9h
Mme Valérie LABORDE	5ème Maire-Adjoint	Lundi 18 septembre 2023 – 9h	Lundi 25 septembre 2023 – 9h
Mme Anne-Sophie MARADEIX	7ème Maire-Adjoint	Lundi 25 septembre 2023 – 9h	Lundi 2 octobre 2023 – 9h

Ces fonctions comportent le pouvoir de prendre toutes mesures et de signer les actes rendus nécessaires pour l'exercice desdites fonctions pendant les semaines ci-dessus mentionnées.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Notification en sera faite aux élus concernés.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 27 juin 2023.



Le Maire

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc